

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 septembre 2022 à 19 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Gérald Beaulieu, maire
 Monsieur Denis Forest, conseiller au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Kate St-Pierre, conseillère au siège #4
 Monsieur Christian Chaumont, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gérald Beaulieu. Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

Le public est invité à écouter les enregistrements audio des délibérations et des prises de décisions qui seront disponibles dans les jours qui suivent la séance sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca. Il est également possible d'assister en direct à la séance en ligne via l'application Zoom.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées
 - 6.2. Formation « Secourisme en milieu de travail »
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Bell Canada – Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
8. **Transport**
 - 8.1. Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal
 - 8.2. Autorisation de paiement du décompte progressif #1 et #2 à « Les Entreprises d'Auteuil et fils » pour les travaux de rechargement du 5^e Rang et 3^e Rang
 - 8.3. Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis (travaux de rechargement)
 - 8.4. Appel d'offres public – Cession du camion Western Star 1998
9. **Hygiène du milieu**
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Révision des politiques municipales (développement, famille et aînés)
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Responsable du service de garderie municipale à l'école Assomption
 - 11.2. Approbation des états financiers vérifiés 2021 de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables
 - 11.3. Programme de développement des communautés – Volet local – Enveloppe 2021
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Redécoupage électoral fédéral 2022
14. Période de questions du public
15. Levée de la séance

2022-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'adopter l'ordre du jour du 12 septembre 2022 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation des procès-verbaux*

2022-158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} AOÛT 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août dernier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} août 2022 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2022-159 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 AOÛT 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 août 2022 tel que remis par le greffier-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2022-160 APPROBATION DES COMPTES AU 31 AOÛT 2022

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 31 août 2022;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 31 août 2022 :

Liste des comptes à payer (incluant les paiements directs préautorisés)	84 453.21	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #501693 au #501724)	27 107.79	\$
Total des comptes	111 561.00	\$

Le détail de cette liste est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Aucune question n'est soulevée.

6.1. *Demande de soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées*

2022-161 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DES ACCÈS AUX INSTALLATIONS DES EAUX USÉES

Il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de demander des soumissions pour le déneigement du stationnement de l'édifice municipal et des accès aux installations des eaux usées pour la saison hivernale 2022-2023 aux entreprises locales suivantes :

- Les Entreprises Jason Fournier inc.;
- Les Entreprises S Dion;

Le devis tel que préparé et remis par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 28 septembre 2022 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.2. *Formation « Secourisme en milieu de travail »*

2022-162 FORMATION « SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL »

Considérant que le programme de formation des secouristes en milieu de travail a été créé pour aider les employeurs à se conformer au *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins*;

Considérant que la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)* subventionne ce cours d'une durée de 16 heures;

Considérant que les personnes ayant réussi le cours obtiennent un certificat de secouriste en milieu de travail valide pour une période de 3 ans;

En conséquence, il est proposé par Madame Kate St-Pierre et résolu d'autoriser l'inscription de deux (2) employés de la municipalité à l'une des formations qui sera donnée prochainement dans la région (Matane, Mont-Joli, Rimouski ou Amqui).

Le temps des employés ainsi que les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au *Règlement numéro 2022-02 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Bell Canada – Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération*

2022-163 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION (BELL CANADA)

Considérant que le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») a établi, dans la décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1 PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « norme i3 de NENA »);

Considérant que, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

Considérant que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« PESLT »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1 PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables autorise le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer une entente avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Approvisionnement en propane pour le chauffage au garage municipal*

2022-164 APPROVISIONNEMENT EN PROPANE POUR LE CHAUFFAGE DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions sur invitation ont été demandées pour l'approvisionnement en propane pour la prochaine année en vertu de la résolution #2022-141;

Considérant que nous avons reçu les soumissions suivantes :

- « Sonic Propulse Énergies » au prix fixe livré de 0.6619 \$ le litre;
- « Supérieur Propane » au prix fixe livré de 0.7431 \$ le litre (0.6019 \$ en 2021).

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu de retenir la soumission de « Sonic Propulse Énergies » au prix de 0.6619 \$ le litre livré plus les taxes applicables pour l'approvisionnement en propane. Ce prix est valide jusqu'au 30 septembre 2023. Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, ou la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, sont autorisés à signer le contrat de vente de propane à prix fixe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. *Autorisation de paiement du décompte progressif #1 et #2 à « Les Entreprises d'Auteuil et fils » pour les travaux de rechargement du 5^e Rang et 3^e Rang*

2022-165 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 À « LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS » POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU 5^E RANG ET 3^E RANG

Considérant le contrat octroyé à « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. » pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le 5^e Rang et le 3^e Rang en vertu des résolutions #2022-049, #2022-100 et #2022-118;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a produit le décompte progressif #1 représentant les travaux réalisés en date du 26 août 2022 et recommande son paiement;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif #1 au montant de 606 719.11 \$ taxes incluses à « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. ».

Cette dépense d'investissement sera financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* et le *Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2022-166 AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 À « LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS » ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DU 5^E RANG ET 3^E RANG

Considérant le contrat octroyé à « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. » pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le 5^e Rang et le 3^e Rang en vertu des résolutions #2022-049, #2022-100 et #2022-118;

Considérant que l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux a produit le décompte progressif #2 représentant l'entente finale pour la réclamation relative à l'indexation du carburant pour la portion du contrat initial (5 500 \$) ainsi que la réception provisoire des ouvrages (libération de retenue de 5%) en date du 12 septembre 2022 et recommande son paiement;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 au montant de 39 714.06 \$ taxes incluses à « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. » et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux en date du 12 septembre 2022.

Cette dépense d'investissement sera financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023* et le *Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. *Emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis (travaux de rechargement)*

2022-167 EMPRUNT TEMPORAIRE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS DE MONT-JOLI-EST DE LA MITIS

Considérant le contrat octroyé à « Les Entreprises d'Auteuil et fils inc. » pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le 5^e Rang et le 3^e Rang en vertu des résolutions #2022-049, #2022-100 et #2022-118;

Considérant l'article 1093 du *Code municipal du Québec* relatif aux emprunts temporaires;

Considérant qu'il y a lieu d'ouvrir un emprunt temporaire en attendant le versement des contributions des gouvernements provincial et fédéral dans le cadre de la *TECQ 2019-2023* ainsi que d'une subvention de 50 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'ouvrir un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis au montant maximal de 500 000 \$ afin de permettre le paiement de la dépense réalisée dans le cadre des travaux de rechargement du 5^e Rang et 3^e Rang. Le taux d'intérêt sera préférentiel + 0,5 % (ou moins) lorsque l'emprunt temporaire sera utilisé.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, et/ou le maire, Monsieur Gérald Beaulieu, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette résolution auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est de la Mitis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4. Appel d'offres public – Cession du Western Star 1998

2022-168 DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA CESSIION DU CAMION WESTERN STAR 1998

Considérant l'acquisition d'un camion de déneigement usagé de marque International modèle WorkStar HV513 de l'année 2019 en vertu de la résolution #2021-122;

Considérant qu'il y a lieu de disposer du vieux camion de déneigement Western Star de l'année 1998 devenu excédentaire;

Considérant l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* relatif à l'aliénation de bien par une municipalité;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'aliéner par soumissions publiques le véhicule et son équipement suivant :

- Un camion lourd usagé de marque Western Paystar modèle 4964 FX de l'année 1998 avec équipement de déneigement. La mise minimale est fixée à 20 000 \$;

La demande de soumissions publiques sera effectuée par avis public, en l'affichant sur Facebook (Marketplace) et les sites Internet « Kijiji » et « LesPac ».

Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 29 septembre 2022 à 10 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.1. Révision des politiques municipales (développement, famille et aînés)

La municipalité procèdera à la révision de l'ensemble de ses politiques municipales (développement, famille et aînés) au cours des 12 prochains mois. La population sera consultée à cet effet. Un plan d'aménagement du Parc du Sacré-Cœur sera également réalisé durant ce processus.

11.1. Embauche de la nouvelle responsable du service de garderie municipale à l'école Assomption

2022-169 EMBAUCHE DE LA NOUVELLE RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDERIE MUNICIPALE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE ASSOMPTION

Considérant l'ouverture du poste de responsable du service de garderie municipale en vertu de la résolution #2022-134;

Considérant le désistement de la première candidate retenue en vertu de la résolution #2022-154;

Considérant la recommandation d'embauche formulée par le comité de sélection;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Christian Chaumont et résolu d'embaucher Madame Christine Adams à titre de **responsable du service de garderie municipale** dans les locaux de l'école Assomption selon les conditions suivantes :

- Le poste est à **temps partiel** et pour la durée de l'année scolaire 2022-2023 avec possibilité de renouvellement pour les années scolaires suivantes;
- L'engagement débute le 26 août 2022 et se termine le 22 juin 2023 inclusivement sous réserve d'une période de probation de 3 mois se terminant le 26 novembre 2022;
- L'horaire de travail sera de **20 heures par semaine**;
- Le salaire est fixé à 20 \$ de l'heure;
- La responsable du service de garderie municipale agira sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, ou à son absence, de la directrice générale adjointe;

- Sans s’y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
- Planifier, organiser et animer diverses activités éducatives et récréatives visant à stimuler le développé physique, affectif, intellectuel, social et culturel des enfants;
 - Identifier les besoins matériels nécessaires à la réalisation des activités;
 - Prendre soin du matériel mis sous sa responsabilité;
 - Vérifier l’état sécuritaire du site d’animation, des équipements et du matériel et aviser son supérieur de tout problème;
 - Assurer la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité;
 - Régler toute situation conflictuelle mineure et si le problème persiste ou s’aggrave, aviser son supérieur (indiscipline, violence, vandalisme);
 - Compléter le rapport des évènements au besoin;
 - Recevoir les inscriptions des participants et compléter les fiches de présence;
 - Effectuer toute autre tâche jugée pertinente.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

11.2. Approbation des états financiers vérifiés 2021 de l’Office municipal d’habitation de Baie-des-Sables

2022-170 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2021 DE L’OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE BAIE-DES-SABLES

Considérant que le conseil municipal doit approuver chaque année les états financiers vérifiés de l’Office municipal d’habitation de Baie-des-Sables;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des états financiers vérifiés 2021 tels que préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu d’accepter les états financiers vérifiés 2021 de l’Office municipal d’habitation ayant un déficit d’exercice de 67 171 \$ et une contribution municipale de 6 717 \$ dans le volet HLM public. De plus, le volet AccèsLogis termine l’exercice avec un déficit de 43 602 \$ et une contribution municipale au programme de supplément au loyer de 3 668 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

11.3. Programme de développement des communautés – Volet local – Enveloppe 2021

2022-171 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS – VOLET LOCAL – ENVELOPPE 2021 – RÉFECTION DES AIRES DE JEUX

Considérant qu’il y a lieu de rafraîchir les équipements récréatifs et les terrains sportifs pour encourager la pratique d’activité physique et les saines habitudes de vie;

Considérant que la réfection des aires de jeux (balançoires, jeux sur ressort, module, etc.) pour les enfants au Centre communautaire Gabriel-Raymond permettra de mieux répondre aux besoins des familles;

Considérant qu’il y a lieu de compléter le financement manquant à ce projet en vertu de la résolution #2022-074 (Programme de soutien financier pour des initiatives structurantes en loisir et en sport de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent (URLS) et Fonds de visibilité Innergex);

Considérant les dépenses prévues au programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d’autoriser le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, et/ou la directrice générale adjointe, Madame Marie-Eve Guay, à

présenter au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de développement des communautés (PDC) – Volet local 2021 de la MRC de La Matanie pour le projet identifié dans le préambule de la présente résolution. Le montant demandé au PDC est de 11 000 \$. Le coût total du projet est évalué à 30 000 \$. La contribution financière de la municipalité devra se limiter à 6 000 \$ en combinant les différents partenaires financiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. *Suivi des dernières périodes de questions*

Aucun suivi n'est nécessaire puisqu'il n'y a eu aucune question.

13. *Divers*

13.1. *Redécoupage électoral fédéral 2022*

2022-172 REDÉCOUPAGE ÉLECTORAL FÉDÉRAL 2022

Considérant que le dernier recensement de 2021 confirme la tendance relative au déclin démographique des régions de l'Est du Québec;

Considérant que pour tenir compte du dernier recensement, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec propose d'éliminer l'une des quatre circonscriptions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, soit celle d'Avignon—La Mitis—Matane—Matapédia;

Considérant que l'accès à leur député et à son personnel est essentiel pour les citoyens et les organismes de la Municipalité de Baie-des-Sables;

Considérant les enjeux de représentation effective dans nos régions où les communautés, dont plusieurs vieillissantes et dévitalisées, occupent un territoire immense;

Considérant que le redécoupage proposé scinde La Matanie et La Matapédia entre deux nouvelles circonscriptions;

Considérant que cette proposition ignore la communauté naturelle, soit les liens familiaux, historiques, économiques qui lient les différentes municipalités;

Considérant que les décisions qui concernent Matane ont un impact sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Matanie et vice-versa;

Considérant qu'il y a lieu de manifester l'opposition de la Municipalité de Baie-des-Sables au redécoupage proposé en raison de la perte d'une circonscription pour l'Est du Québec et du non-respect des limites des MRC;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Forest et résolu de mandater le maire afin de rédiger une lettre faisant état de la position de la Municipalité de Baie-des-Sables et de la présenter à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec lors des audiences publiques de Matane, le 7 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Centre communautaire Gabriel-Raymond (stock dans le réfrigérateur, matériel manquant, propreté des lieux, système de son et climatisation);
- Formation des secouristes (RCR).

15. *Levée de la séance*

2022-173 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Denis Forest résolu de lever la séance à 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Gérald Beaulieu
Maire

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Gérald Beaulieu, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Gérald Beaulieu, maire